

ASSOCIATION EMMAÜS DIACONESSES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION EMMAÛS DIACONESSES

Association de droit local régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 33 rue de la Tour – 67200 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association ASSOCIATION EMMAÛS DIACONESSES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION EMMAÛS DIACONESSES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06, prolongé par le règlement n° 2023-03, exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Forvis Mazars

Strasbourg, le 17 juin 2026

Gilles CONTESSE
Associé

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (1)	151 582,23	151 582,22	0,01	190,19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	297 871,11	252 931,04	44 940,07	91 225,99
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	579 837,85	269 400,40	310 437,45	341 861,30
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	4 045 592,17	2 969 324,90	1 076 267,27	1 234 917,27
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	4 126 367,26	2 069 553,19	2 056 814,07	1 906 128,00
	12 669,65		12 669,65	31 557,65
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations	33 600,00		33 600,00	50 350,00
Autres titres immobilisés				
Prêts	75 648,75		75 648,75	75 648,75
Autres	1 300,00		1 300,00	900,00
TOTAL II	9 172 886,79	5 561 209,53	3 611 677,26	3 732 588,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	97 471,25		97 471,25	95 196,04
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	3 627 500,02	843 863,41	2 783 636,61	3 499 338,64
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 074 730,44		1 074 730,44	1 188 154,14
Charges constatées d'avance	157 803,96		157 803,96	124 802,25
Valeurs mobilières de placement	50 550,00		50 550,00	50 550,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 682 189,91		3 682 189,91	3 270 879,65
TOTAL III	8 690 245,58	843 863,41	7 846 382,17	8 228 920,72
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 863 132,37	6 405 072,94	11 458 059,43	11 961 509,68

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	15 244,90	15 244,90
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	511 150,53	511 150,53
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 392 277,67	1 505 216,94
Report à nouveau	-1 805 233,20	-876 818,44
Excédent ou déficit de l'exercice	-467 965,08	-1 041 354,03
Situation nette (sous-total)	-354 525,18	113 439,90
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	491 498,02	512 103,93
Provisions réglementées	75 304,91	75 304,91
TOTAL I	212 277,75	700 848,74
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 782 327,84	1 831 298,07
TOTAL II	1 782 327,84	1 831 298,07
PROVISIONS		
Provisions pour risques	424 181,00	375 958,00
Provisions pour charges	814 806,00	919 981,00
TOTAL III	1 238 987,00	1 295 939,00
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	762 344,86	28 422,72
Emprunts et dettes financières diverses	832 411,19	832 187,39
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 096 815,35	2 310 520,68
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 189 412,75	4 626 715,77
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 426,36	2 426,36
Autres dettes	327 401,67	318 635,16
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	13 654,67	14 705,98
TOTAL IV	8 224 466,85	8 133 614,06
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 458 059,44	11 961 699,87

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	20,00	20,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services	541 316,38	459 457,48
dont parrainages		
dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales	162 937,10	162 937,10
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 542 423,97	27 605 672,94
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	28 542 423,97	27 605 672,94
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	378 459,75	313 319,22
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	149 770,23	
Utilisations des fonds dédiés	56 595,23	25 519,10
Autres produits	879 683,71	484 955,39
TOTAL I	30 548 269,27	28 888 944,13
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	570 029,74	573 105,89
Variation de stocks	-2 275,21	-4 726,44
Autres achats et charges externes	10 803 672,34	10 086 023,02
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 535 465,77	1 504 498,10
Salaires	12 042 179,08	11 820 332,72
Cotisations sociales	4 729 084,92	4 874 797,61
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles	140 808,45	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	797 261,69	690 872,86
Dotations aux provisions	233 140,79	426 961,00
Reports en fonds dédiés	7 625,00	29 774,34
Autres charges	200 366,53	117 704,92
TOTAL II	31 057 359,10	30 119 344,02
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-509 089,83	-1 230 399,89
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	67 274,33	145 833,60
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	67 274,33	145 833,60
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	9 643,66	395,26
Différences négatives de change		
Valeurs nettes sur cessions des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL IV	9 643,66	395,26
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	57 630,67	145 438,34
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-451 459,16	-1 084 961,55

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		260 234,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		183 705,26
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		76 529,52
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 505,92	32 922,00
Total des produits (I+III+V)	30 615 543,60	29 295 012,51
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	31 083 508,68	30 336 366,54
EXCEDENT OU DEFICIT	-467 965,08	-1 041 354,03
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

L'Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses a pour objet d'assurer l'administration et la gestion de l'ensemble des activités existantes et à venir rattachées au pôle Séniors des Diaconesses.

Sa mission s'exerce au travers de 5 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes) financé principalement par la Communauté Européenne d'Alsace et l'ARS Grand Est et d'un siège social relevant de la gestion propre.

I) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

A – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et notamment aux règlements ANC n° 2018-06 et n° 2019-04 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations gestionnaires des établissements et services médico-sociaux privés.

Les conventions comptables suivantes ont été respectées :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

B - LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les legs, donations et assurance-vie sont désormais enregistrées à la date d'acceptation.

Au bilan, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès,
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation,
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

En produits :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie,
- le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9,
- le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés,
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés,
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

En charges :

- la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés,
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés,
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

II) MODES ET METHODES D'EVALUATION

A - IMMOBILISATIONS

Concernant les normes comptables relatives à la définition des actifs et plus particulièrement aux immobilisations, aucune incidence significative n'est enregistrée au niveau des comptes de l'Association de Gestion Emmaüs Diaconesses, les immobilisations étant gérées dans GIMTVA pour les EHPAD Emmaüs-Diaconesses Koenigshoffen et Emmaüs-Diaconesses Centre-Ville (sauf pour la quote-part du groupe électrogène acquise en 2017).

Les amortissements ont été calculés en fonction de la durée de vie probable des biens :

Comptes	Libellés	Durée	Mode
20120000	Frais de 1er établissement	5 ans	Linéaire
20500000	Licences, Logiciels	3 ans	Linéaire
21350000	Installations, Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
21500001	Matériels et outillages Hébergement	3 à 10 ans	Linéaire
21500003	Matériels et outillages Soins	4 à 10 ans	Linéaire
21810001	Installations générales	4 à 10 ans	Linéaire
21830001	Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
21840001	Mobilier Hébergement	4 à 10 ans	Linéaire
21840003	Mobilier Soins	10 ans	Linéaire

B - STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré ou du dernier prix connu.

C - CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

D - PROVISIONS

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a risque de non-recouvrement, pour la totalité de la somme douteuse.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction d'un risque avéré, selon une estimation au réel de la charge.

L'indemnité de fin de carrière est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les IFC ont été provisionnés et ne figurent plus en engagement hors bilan.

L'engagement est évalué au 31 décembre 2025 selon la méthode et hypothèses suivantes :

- La table de mortalité utilisée est : INED 2020-2022 ;
- Taux de revalorisation annuel de salaire pour les années à venir de 3 % pour les cadres et les non cadres ;
- Taux d'actualisation : 3,5 % ;
- Modalité de départ : départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans ;
- Rotation moyenne.

E – FONDS DEDIES ET FONDS REPORTES SUR LEGS

Les fonds reportés se composent uniquement des montants nets acceptés dans le cadre de legs mais qui n'ont pas encore été encaissés.

La variation des fonds dédiés est imputable principalement à l'utilisation aux crédits CLACT (crédits versés par l'ARS) et aux fonds reçus sur dons et CLACT 2025 (crédits versés par l'ARS).

F – MONTANT DES REMUNERATIONS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de l'Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses.

G - MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes est provisionné en 2025 à hauteur de 32 400 € TTC.

III) MODES ET METHODES DE PRESENTATION

Les comptes présentés résultent du cumul des comptabilités individuelles des cinq EHPAD, d'une part, et de l'association, d'autre part.

Les prestations internes ont été éliminées conformément aux principes comptables.

L'association a mis en application le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers à compter de l'exercice 2025. Ce règlement entraîne des

modifications dans les règles de présentation et, le cas échéant, d'évaluation de certains postes des comptes annuels.

Conformément aux dispositions applicables, ce changement de méthode a été appliqué en 2025.

IV) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2025, l'association Emmaüs-Diaconesses a contracté 3 nouveaux emprunts bancaires pour un montant global de 800 000 euros, au taux fixe de 3,5 % remboursables sur 5 ans. Ces emprunts ont été souscrits afin de financer l'acquisition de nouveaux matériels et équipements.

L'association a perçu une aide de l'Etat dans le cadre du dispositif de bouclier tarifaire relatif aux dépenses d'énergie (gaz et électricité) au titre des exercices 2023 et 2024. Le montant de cette aide s'élève à 289 476,04 €, comptabilisée dans Autres produits divers de gestion (compte 758800) et non dans le compte 7718200 (Produits sur exercices antérieurs) conformément au règlement n° ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers.

Cette aide a permis de compenser partiellement la hausse des coûts énergétiques supportés par l'association.

L'établissement a bénéficié d'une revalorisation de ses prix de journée hébergement de 5 % par rapport à 2024. Cette revalorisation constitue ainsi un facteur explicatif majeur de l'évolution du résultat entre les exercices 2024 et 2025.

V) EVENEMENTS POST-CLOTURE

Conformément au cadre réglementaire applicable aux établissements relevant du secteur médico-social, notamment celui défini par le code de l'action sociale et des familles, l'établissement applique un tarif d'hébergement journalier arrêté par l'autorité de tarification.

Ce tarif d'hébergement fera l'objet d'une modulation dans le cadre d'un dispositif de tarification différenciée à compter de l'exercice 2026.

VI) CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Les concours publics concernent les produits de la tarification liés à l'activité EHPAD composés des trois sections tarifaires suivantes :

- section hébergement tarifée par la Collectivité Européenne d'Alsace : 12 747 054,14 € ;
- section dépendance tarifée par la Collectivité Européenne d'Alsace : 3 369 424,28 € ;
- section soins tarifée par l'ARS Grand Est : 12 358 479,64 €.

VII) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature (CVN) représentent l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Seul le bénévolat concerne l'Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses.

Cependant, du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, les établissements n'ont pas pu accueillir de bénévoles durant l'année 2025.

En conséquence, l'association ne présente pas une valorisation de CVN du fait de leur caractère non significatif.

VIII) Changement de méthode comptable

Un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice.

Les règlements dits de « Modernisation des Etats financiers » sont d'application obligatoire dans leur intégralité à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025. Ils sont applicables aux entités qui appliquent le règlement ANC 2018-06 et concernent donc notre structure.

Ainsi, l'association a mis en œuvre, à compter du 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06, prolongé par le règlement ANC n° 2023-03, d'application prospective et obligatoire, réformant le plan comptable en France.

L'impact de ce changement de méthode comptable au 31 décembre 2025 se caractérise principalement par :

- certains reclassements et regroupements bilanciaux,
- la suppression des comptes de transfert de charge,
- l'absence de résultat exceptionnel.

A/ Principaux impacts au niveau du bilan :

Il n'y a pas d'impacts significatifs.

B/ Principaux impacts au niveau du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est à 0 euro en 2025 alors qu'il était de 76 529,52 euros en 2024.

Les quote-part de subventions d'investissements virées au résultat s'élèvent à 67 465,91 euros en 2025. Elles étaient classées en produits exceptionnels en 2024.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE 2025
(Valeurs brutes)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	Acquisitions	Cessions / transferts de comptes	31/12/2025
20100000	FRAIS D'ETABLISSEMENT	91 891,14			91 891,14
20120000	FRAIS 1ER ETS HEB+DEPENDANCE	59 691,09			59 691,09
20500000	LICENCES - HEB.	294 808,81			294 808,81
20800000	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	3 062,30			3 062,30
21310000	BATIMENTS	161 300,00			161 300,00
21350000	INSTALL AGENCEMENT AMENAGEMENT	62 500,00			62 500,00
21350001	INSTAL.GENER.AGENC.CONSTR. H.	356 037,85			356 037,85
21500001	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. H.	609 917,34	16 528,65		626 445,99
21500002	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. D.	18 889,33			18 889,33
21500003	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. S.	334 897,57	23 526,95		358 424,52
21510000	INSTAL.COMPLEX SPECIFIQUE SOIN	200 745,33			200 745,33
21511000	INSTAL.COMPLEX SPECIA	4 600,75			4 600,75
21530000	INSTAL.A CARACTERE SPECIFIQUE	490 761,76			490 761,76
21534000	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	401 900,75			401 900,75
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE	1 665 483,06	49 848,97		1 715 332,03
21543000	MATERIEL ET OUT CUISINE	228 491,71			228 491,71
21810000	INST.AGENC.DIVERS	845 382,58	6 858,92	149 770,23	702 471,27
21810001	INSTAL. GENER. AGENCEM. H.	612 309,71	371 970,01		984 279,72
21811000	AMENAGEMENT ESPACES VERTS & PA	57 791,60			57 791,60
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	59 118,08			59 118,08
21830000	MATERIEL DE BUREAU	310 668,76	8 622,38		319 291,14
21830001	MATERIEL BUR. & INFORM. - H.	375 377,93			375 377,93
21840000	MOBILIER	391 374,05	73 935,96		465 310,01
21840001	MOBILIERS - H.	539 470,97	75 322,05		614 793,02
21840002	MOBILIERS - D.	1 548,82			1 548,82
21840003	MOBILIERS - S.	139 192,35	46 304,64		185 496,99
21841000	MOBILIER POUR RESIDENTS	123 506,60			123 506,60
21842000	MOBILIER ADMINISTRATIF ET LOC	49 207,82			49 207,82
21843000	MOBILIER	154 956,73			154 956,73
21843100	MOBILIER DIVERS	15 034,97			15 034,97
21880000	IMMO CORPORELLE NON AMORTISSABLE	18 182,56			18 182,56
23100000	IMMO EN COURS	31 557,65		20 388,00	11 169,65
23800000	Avances et acomptes sur immo		1 500,00		1 500,00
24000000	Bien reçus par legs ou donation				
TOTAL		8 709 659,97	674 418,53	170 158,23	9 213 920,27

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
2674000	Créance rattachée à des participations	50 350,00	100,00	16 850,00	33 600,00
2748000	Prêt investissement construction	19 604,75			19 604,75
2748100	Prêt Effort construction	56 044,00			56 044,00
2750000	Dépôt et cautions versés	900,00	600,00	200,00	1 300,00
TOTAL		126 898,75	700,00	17 050,00	110 548,75

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE 2025
(Amortissements)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2025
28010000	FRIAS ETABLISSEMENT	91 891,13			91 891,13
28120000	FRAIS 1ER ETS HEB ET DEP	59 500,91	190,18		59 691,09
28500000	LICENCES - HEB.	203 582,82	46 285,92		249 868,74
28080000	AUTRES IMMOS INCORPORELLES	3 062,30			3 062,30
28131000	BATIMENTS	8 160,25	6 530,00		14 690,25
28135000	INSTALL AGENCEMENT AMENAGEMENT	7 825,34	6 250,00		14 075,34
281350001	INSTAL.GENER.AGENC.CONSTR. H.	221 990,96	18 643,85		240 634,81
28150001	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. H.	443 372,84	42 847,25		486 220,09
28150002	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. D.	18 889,33			18 889,33
28150003	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. S.	223 911,45	27 339,06		251 250,51
28151000	INSTAL.SPECIFIQUE SOINS	147 663,82	10 128,56		157 792,38
28153000	INSTAL.CARACTERE SPECIFIQUE	427 069,43	230,80		427 300,23
28153100	INSTAL.CARACTERE SPECIFIQUE	24 058,78	9 188,86		33 247,64
28153400	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	394 469,18	2 265,77		396 734,95
28154000	MATERIEL ET OUTILLAGE	873 767,07	144 631,79		1 018 398,86
28154300	MATERIEL ET OUT CUISINE	167 568,43	11 922,48		179 490,91
2181000	INST.AGENC.DIVERS	234 601,46	63 321,36	8 961,78	288 961,04
28181001	INSTAL. GENER. AGENCEM. H.	200 423,14	71 495,91		271 919,05
28181100	AMENAGEMENT ESPACES VERTS & PA	53 829,37	1 700,12		55 529,49
28182000	MATERIEL DE TRANSPORT	16 552,94	8 797,90		25 350,84
28183000	MATERIEL DE BUREAU	252 161,72	21 013,66		273 175,38
28183001	MATERIEL BUREAU HEB	120 062,78	44 835,20		164 897,98
28184000	MOBILIERS	253 011,70	14 746,77		267 758,47
28184001	MOBILIERS - H.	368 538,78	31 906,16		400 444,94
28184002	MOBILIERS - D.	1 548,82			1 548,82
28184003	MOBILIERS - S.	33 605,00	17 945,98		51 550,98
28184100	MOBILIER POUR RESIDENTS	120 445,67	981,51		121 427,18
28184200	MOBILIER ADMINISTRATIF ET LOC	48 553,26	654,56		49 207,82
28184300	MOBILIER	56 168,50	13 404,67		69 573,17
28184310	MOBILIER DIVERS	16 466,25	715,64		17 181,89
28188000	AMORT AUTRES IMMO CORPORELLES	11 026,14			11 026,14
28310000	IMMO EN COURS				
28380000	Avances et Acpt s/Immo.Corpo.				
TOTAL		5 103 779,57	617 973,96	8 961,78	5 712 791,75

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
267400	Créance rattachée à des participations				
274800	Prêt investissement construction				
TOTAL					

Les amortissements ont été calculés en fonction de la durée de vie probable des biens :

Comptes	Libellés	Durée	Mode
20120000	Frais de 1er établissement	5 ans	Linéaire
20500000	Licences, Logiciels	3 ans	Linéaire
21350000	Installations, Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
21500001	Matériels et outillages Hébergement	3 à 10 ans	Linéaire
21500003	Matériels et outillages Soins	4 à 10 ans	Linéaire
21810001	Installations générales	4 à 10 ans	Linéaire
21830001	Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
21840001	Mobilier Hébergement	4 à 10 ans	Linéaire
21840003	Mobilier Soins	10 ans	Linéaire

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE 2025
(Valeurs nettes)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025			31/12/2025
20100000		0,01			0,01
20120000	FRAIS 1ER ETS HEB ET DEP	190,18			
20500000	LICENCES - HEB.	91 225,99			44 940,07
20800000	AUTRES IMMOS INCORPORELLES				
21310000	BATIMENTS	153 139,75			146 609,75
21350000	INSTALL.AGENCEMENTS AMENAGEMENT	54 674,66			48 424,66
21350001	INSTAL.GENER.AGENC.CONSTR. H.	134 046,89			115 403,04
21500001	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. H.	166 544,50			140 225,90
21500002	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. D.				
21500003	INSTAL.TECHN.-MAT.OUTIL. S.	110 986,12			107 174,01
21510000	INSTAL.SPECIFIQUE SOINS	53 081,51			42 952,95
21511000	INSTAL.COMPLEXES SPECIALES				4 600,75
21530000	INSTAL.CARACTERE SPECIFIQUE	-422 468,68			63 461,53
21531000	CENTRALISATION AMORT.				-33 247,64
21534000	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	466 702,98			5 165,80
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE	7 431,57			696 933,17
21543000	MATERIEL ET OUT CUISINE	791 715,99			49 000,80
21810000	INST.AGENC.DIVERS	60 923,28			413 510,23
21810001	INSTAL. GENER. AGENCEM. H.	610 781,12			712 360,67
21811000	AMENAGEMENT ESPACES VERTS & PA	411 886,57			2 262,11
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	3 962,23			33 767,24
21830000	MATERIEL DE BUREAU	42 565,14			46 115,76
21830001	MATERIEL BUR. & INFORM. - H.	58 507,04			210 479,95
21840000	MOBILIERS	255 315,15			197 551,54
21840001	MOBILIERS - H.	138 362,35			214 348,08
21840002	MOBILIERS - D.	170 932,19			
21840003	MOBILIERS - S.				133 946,01
21841000	MOBILIER POUR RESIDENTS	105 587,35			2 079,42
21842000	MOBILIER ADMINISTRATIF ET LOC	3 060,93			
21843000	MOBILIER	654,56			85 383,56
21843100	MOBILIER DIVERS	98 788,23			-2 146,92
21880000	IMMO CORPORELLE NON AMORTISSABLE	-1 431,28			7 156,42
23100000	IMMO EN COURS	7 156,42			11 169,65
23800000	Avances et acomptes sur immo	31 557,65			1 500,00
24000000	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATION				
TOTAL		3 605 880,39 €			3 501 128,52

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	Augmentation	Diminution	31/12/2025
2674000	Créance rattachée à des participations	50 350,00	100,00	16 850,00	33 600,00
2748000	Prêt investissement construction	19 604,75			19 604,75
2748100	Prêt Effort construction	56 044,00			56 044,00
2750000	Dépôt et cautions versés	900,00	600,00	200,00	1 300,00
TOTAL		126 898,75	700,00	17 050,00	110 548,75

ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES 2025

NATURE DE LA CREANCE	Montant brut	Échéances	
	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN
Créances de l'actif immobilisé :	110 548,75	16 750,00	93 798,75
Créances rattachées à des participations	33 600,00	16 750,00	16 850,00
Prêts	75 648,75		75 648,75
Autres	1 300,00		1 300,00
Créances de l'actif circulant :			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	3 627 500,02	3 260 010,64	367 489,38
Résidents payants	1 512 268,31	1 512 268,31	
Résidents - aide sociale	1 738 791,03	1 738 791,03	
Clients douteux	367 489,38		367 489,38
Clients - factures à établir	8 951,30	8 951,30	
Avances et acomptes versés sur commandes			
Autres créances :	1 074 730,44	1 074 730,44	
Fournisseurs débiteurs	34 807,07	34 807,07	
Personnel - Avances et acomptes			
Créances CeA - sommes dues	7 575,28	7 575,28	
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	51 275,37	51 275,37	
Etablissements des Diaconesses (Comptes de liaison)	900 555,29	900 555,29	
Produits à recevoir	80 517,43	80 517,43	
Charges constatées d'avance	157 803,96	157 803,96	
TOTAL	4 970 583,17	4 509 295,04	461 288,13

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	15 244,90				15 244,90
Fonds propres avec droit de reprise	511 150,53				511 150,53
Ecart de réévaluation	0,00				0,00
Réserves	1 505 216,94	-112 939,27			1 392 277,67
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>910 948,32</i>	<i>-112 939,27</i>			<i>798 009,05</i>
Report à nouveau	-876 818,44	-928 414,76			-1 805 233,20
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 277 598,26</i>	<i>-943 982,72</i>			<i>-2 221 580,98</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 041 354,03	1 041 354,03	-467 965,08		-467 965,08
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 073 223,74</i>	<i>1 073 223,74</i>	<i>-483 533,04</i>		<i>-483 533,04</i>
Situation nette	113 439,90	0,00	-467 965,08	0,00	-354 525,18
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	512 103,93		46 860,00	67 465,91	491 498,02
Provisions réglementées	75 304,91				75 304,91
Sous-total	700 848,74	0,00	-421 105,08	67 465,91	212 277,75

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses**REPORT A NOUVEAU**

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
Report à nouveau des activités contrôlées affecté : - à l'exercice N - aux exercices ultérieurs Report à nouveau des activités contrôlées non affecté :	1 059 308,08	9 830,86
Total compte 115 (Résultat sous contrôle de tiers financeurs)	1 059 308,08	9 830,86
Dépenses non opposables aux tiers financeurs Dépenses refusées Report à nouveau de la gestion propre	1 029 138,10 21 407,30	294 789,42
Sous-total	2 109 853,48	304 620,28
SOLDE		-1 805 233,20

RESULTAT DE L'EXERCICE

Tableau de détermination du résultat effectif global	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	-467 965,08	-1 041 354,03
Reprise du résultat antérieur		
Excedent ou déficit global	-467 965,08	-1 041 354,03
Dont résultat effectif sous gestion propre	15 567,96	31 869,71
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-483 533,04	-1 073 223,74

DETAIL DES RESULTATS COMPTABLES

	GESTION CONTROLEE		GESTION PROPRE		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Etablissements de la gestion propre			15 567,96		15 567,96
ARS		90 820,30			-90 820,30
CeA		392 712,74			-392 712,74
Totaux au 31/12/2025		483 533,04	15 567,96		-467 965,08
RESULTATS NETS		483 533,04	15 567,96		-467 965,08

DETAIL DES RESULTATS ADMINISTRATIFS PROPOSES

	CeA	ARS	TOTAL
EXCEDENT COMPTABLE	-392 712,74	-90 820,30	-483 533,04
DEFICIT COMPTABLE			
Reprise des résultats antérieurs			
Report à nouveau créditeur			
Reprise excédent affecté au financement de mesure exploitation	132,68	9 698,18	9 830,86
Reprise des résultats antérieurs			
Report à nouveau débiteur			
Reprise sur la réserve de compensation des déficits			
Reprise sur les excédents affectés à la compens.des charges d'amo			
Amortissements comptables excédentaires différés			
Dépenses pour congés payés	-18 769,00	4 893,00	-13 876,00
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés			
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			
RESULTAT ADMINISTRATIF	-411 349,06	-76 229,12	-487 578,18

ETAT DES PROVISIONS REGLEMENTEES EXERCICE 2025						
N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	AUGMENTATION	DIMINUTION	REPRISE SUITE DECISION CœA	31/12/2025
142000	Provisions règlementées	67 300,00				67 300,00
148620	PV nette sur actif circulants	8 004,91				8 004,91
TOTAL		75 304,91				75 304,91

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXERCICE 2025						
N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	AUGMENTATION	DIMINUTION	REPRISE SUITE DECISION CœA	31/12/2025
151000	Provisions pour risques et charges	375 958,00	120 636,00	72 413,00		424 181,00
157200	Provisions pour grosses réparations					
153000	Provisions pour pensions	919 981,00	8 526,00	113 701,00		814 806,00
158600	Provisions pour charges					
TOTAL		1 295 939,00	129 162,00	186 114,00		1 238 987,00

ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS EXERCICE 2025						
N° COMPTE	LIBELLE	01/01/2025	AUGMENTATION	DIMINUTION	REPRISE SUITE DECISION CœA	31/12/2025
491000	Provisions pour dépréciation des comptes clients	715 842,64	195 537,52	104 616,75		806 763,41
491001	Provisions pour dépréciation des comptes clients	37 100,00				37 100,00
TOTAL		752 942,64	195 537,52	104 616,75		843 863,41

Tableau de suivi des fonds reportés 2025					
	Fonds à engager en début d'année	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser	Transfert	Fonds à engager en fin d'exercice
TOTAL GENERAL					

Tableau de suivi des fonds dédiés 2025							
	Montant initial	Fonds à engager en début d'année	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser	Transfert	Fonds à engager en fin d'exercice	Soldes non utilisé au 31/12/2022
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
<i>Concours publics liés à l'investissement ESMS</i>							
Création PASA	144 818,00	15 725,05				15 725,05	15 725,05
Crédits CLACT	146 577,00	109 907,70	12 223,10			97 684,60	
Aides à l'investissement 2022	31 756,00	31 756,00				31 756,00	31 756,00
Crédits investissements - décarbonation	11 800,00	11 800,00				11 800,00	
<i>Concours publics liés à l'exploitation ESMS</i>							
Actions de prévention	121 909,00	121 909,00				121 909,00	121 909,00
Actions CLACT	201 014,66	194 018,66	43 885,77			150 132,89	
Evaluation externe	6 050,00	6 050,00				6 050,00	6 050,00
Formations	88 000,00	24 731,62				24 731,62	24 731,62
Contributions financières d'autres organismes							
Chariot snoezelen	2 000,00	2 000,00				2 000,00	2 000,00
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	57 615,96	56 720,30	486,36	7 625,00		63 858,94	
Animations	9 173,67	9 173,67				9 173,67	9 173,67
Fonds dédiés sur legs L. BUSCH	851 165,96	851 165,96				851 165,96	851 165,96
Fonds dédiés sur legs ZIEGELMEYER	38 739,91	38 739,91				38 739,91	38 739,91
Fonds dédiés sur legs METZGER	14 574,35	14 574,35				14 574,35	14 574,35
Fonds dédiés sur legs amélioration EK	64 801,50	64 801,50				64 801,50	64 801,50
Fonds dédiés sur legs Mme HESS		278 224,35				278 224,35	278 224,35
TOTAL GENERAL	1 789 996,01	1 831 298,07	56 595,23	7 625,00		1 782 327,84	1 458 851,41

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

EMPRUNTS				échéances		
		Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	moins 1 an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
16401000	Emprunt IREC EHPAD	28 422,72	23 802,65	4 666,27	19 136,38	
16411000	Emprunt CIC 4V 2025		369 271,11	75 601,02	293 670,09	
16420000	Emprunt CIC 250 000 euros 2025		230 794,43	47 250,67	183 543,76	
16450000	Emprunt CIC 150 000 euros 2025		138 476,67	28 350,34	110 126,33	
16500002	Dépôts et cautions reçus clefs	292,90	692,90			692,90
16810000	Prêt CRAM 2005	50 250,00	33 500,00	16 750,00	16 750,00	
16872000	Crédit CMCAS					
16873000	Crédit RSI Alsace					
16884000	Intérêts courus sur emprunts					
TOTAL		78 965,62	796 537,76	172 618,30	623 226,56	692,90

ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES 2025

DETTES	Montant brut	Échéances		
	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
Emprunt obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	762 344,86	155 868,30	606 476,56	
Emprunts et dettes financières divers, dépôt caution	33 500,00	16 750,00	16 750,00	
Dépôts et cautionnements reçus	798 911,19		798 911,19	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 096 815,35	1 788 247,46		
Dettes fournisseurs	1 785 821,10	1 785 821,10		
Dettes fournisseurs FNP	310 994,25			
Dettes sur immobilisation et compte rattachés	2 426,36	2 426,36		
Dettes fiscales et sociales	4 189 412,75	3 150 429,74		
Personnel	2 129 854,49	2 129 854,49		
Dettes sociales	755 065,39	755 065,39		
Dettes fiscales	265 509,86	265 509,86		
Départements Aide Sociale - Ressources à reverser	1 038 983,01			
Autres dettes	327 401,67	203 343,22		
Clients créditeurs	124 058,45	124 058,45		
Résidents - Pécule	40 600,65	40 600,65		
Dettes des legs ou donations				
Créditeurs divers	31 394,29	31 394,29		
Etablissements des Diaconesses (comptes de liaison)	118 847,77	118 847,77		
Charges à payer	12 500,51	12 500,51		
Produits constatés d'avance	13 654,67	13 654,67		
TOTAL	8 188 540,49	5 311 543,39	1 405 387,75	

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

ETAT DES CONGES PAYES					
31/12/2025					
.	Provisions CP Hors charges	Charges sociales	Total provisions 2025	Total provisions 2024	Variation
Association	981 237,00	490 619,00	1 471 856,00	1 485 732,00	-13 876,00
TOTAL	981 237,00	490 619,00	1 471 856,00	1 485 732,00	-13 876,00

TABLEAU DES EFFECTIFS		
31/12/2025		
	ETP N	ETP N-1
Association	381,84	368,56
TOTAL	381,84	368,56

Association de Gestion Emmaüs-Diaconesses

Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat

PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	
	-